



Solution pour recouvrer deux créances

Par **alabama78**, le **30/07/2025** à **10:44**

Bonjour,

Je suis indépendante depuis 10 ans. Sous le régime de la micro-entreprise.

Ces derniers mois, un client s'est mis à payer souvent en retard mais il payait. Puis successivement, pour 2 factures il s'est arrêté. Il a commencé à faire le "mort" en répondant plus aux appels ni mails (il était fort bavard et usager du mail avant..). Bref. J'ai tenté le recouvrement amiable pour lequel il a fait le mort aussi.

J'ai depuis eu confirmation officielle qu'il était en interdiction de gérer. Il répond parfois pour dire qu'il a des raisons que je n'évoquerai pas ici (sa vie privée, si c'est vrai) qu'il payera plus tard (il donne des dates mais ne les tient jamais).

En termes de factures/devis. Il a accepté le devis mensuel (montant fixe) à plusieurs reprises par écrit (mail, sms). Mais le devis initial n'est pas signé ni tamponné.

Mes questions :

- est-ce que pour un montant d'un peu moins de 1000 euros une injonction de payer se tente avec chance de succès ou c'est cuît ?
- j'ignorais qu'il était en interdiction de gérer avant de travailler pour cette entreprise/cette personne. Est-ce que cela peut me porter préjudice un jour ou l'autre ?